

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 22 MARS 2026

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 27
- de votants 27

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-deux mars

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. François Waelkens,

OBJET

**FIXATION DU NOMBRE
D'ADJOINTS**

Etaient présents : François Waelkens, Amélie Naveteur, David Jouannic, Claire Milloncourt, Samy Nor, Angélique Dupont, Philippe Alglave, Isabelle Paniez, Michel Dupas, Virginie Bandini, Bernard Lefèvre, Coralie Wiart, Philippe Cucchiara, Sonia Glineur, Maxime Moerman, Géraldine Moreau, David Halliez, Ingrid Dumont, Toufik Yacia, Stéphanie Moreau, Hubert Ledoux, Marie-Christine Desse, Philippe Baudrin, Corinne Collet, Damien Ramez, Christophe Riff, Véronique Porquet,

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22/03/2026
Et que la convocation du Conseil avait été faite le 18/03/2026

Un scrutin a eu lieu, Mme Claire Milloncourt a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire rappelle que la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse dépasser 30% de l'effectif légal du conseil. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Il est proposé la création de 6 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 22 voix pour et 5 abstentions la création de 6 postes d'adjoints au maire.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 22/03/2026

La Directrice générale des services



I. SERAFINI

